

## Bourse pour étudiant international

Objectif	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Offrir de l'aide au logement aux étudiants du Centre d'études collégiales du Témiscouata (CÉCT) en provenance de l'extérieur du Canada.</li></ul>
Nombre	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 10</li></ul>
Montant	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Jusqu'à 2 500\$ - Répartition en 2 versements (automne et hiver), pour une année.</li></ul>
Conditions d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Avoir déposé une demande d'admission au SRACQ;</b></li><li>▪ Être admis à plein temps à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC);</li><li>▪ Être officiellement inscrit au CÉCT le 20 septembre pour la session d'automne et le 15 février pour la session d'hiver;</li><li>▪ Être en provenance de l'extérieur du Canada.</li></ul>
Donateur	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Fondation du Centre d'études collégiales du Témiscouata</li></ul>
Remise	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Sur présentation d'une pièce justificative démontrant la location d'une chambre ou d'un appartement.</li><li>▪ À l'automne (après la confirmation de la fréquentation scolaire du 20 septembre) et à l'hiver (après la confirmation de la fréquentation scolaire du 15 février) de chaque année;</li><li>▪ À l'automne, c'est lors d'une cérémonie officielle tenue, généralement au début d'octobre que le premier versement de 1 250 \$ est effectué en présence des membres du conseil d'administration de la Fondation ainsi que des représentants du CÉCT;</li><li>▪ À l'hiver, le deuxième versement de 1 250 \$, est effectué après la date de confirmation scolaire. Les étudiants peuvent récupérer leur chèque directement à la Fondation ou au CÉCT.</li></ul>